



CANTON DU VALAIS

COMMUNE DE MOLLENS

Plan d'affectation des zones

Modification partielle du secteur " Les Crêts "

Echelle 1 : 1'000

Décidé par le Conseil municipal en séance du 2 NOV. 2009

Le Président



Le Secrétaire

Approuvé par l'Assemblée primaire en séance du 18 JAN. 2010

Le Président



Le Secrétaire

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 22 septembre 2010

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 2009

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Auteur du projet:



BISA

Bureau d'Ingénieurs SA
CP 92 - Rothom 10 - 3960 Sierr
tel. 027 451 75 75 fax 027 451 75 76



LEGENDE :

- Zone mixte à plan de quartier obligatoire
- Aire forestière

